

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Semaine-de-la-Reduction-des-Dechets-2008,1346.html>

Plus de 430 actions de sensibilisation prévues dans
toute la France jusqu'au 30 novembre

Semaine de la Réduction des Déchets 2008

- Développement Durable en action -



Date de mise en ligne : lundi 24 novembre 2008

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Évolution des modes de vie et de consommation, mobilité croissante, augmentation des achats individuels, nouvelles habitudes alimentaires, croissance démographique... : nous produisons chaque jour plus de déchets. Ainsi par exemple, le poids de nos ordures ménagères a doublé en 40 ans et ne cesse d'augmenter au rythme de 1 à 2 % chaque année. Les moyens de traitement des déchets n'ont pas progressé au même rythme conduisant à une saturation des exutoires (incinérateurs, centres de stockage), certains départements ayant déjà des difficultés à gérer leurs déchets.

La réduction des déchets représente un double enjeu de société, à la fois financier et environnemental. En limitant le gaspillage de matières premières et le recours à des installations de traitement des déchets toujours plus importantes, chacun peut contribuer à la préservation des ressources et à la lutte contre le changement climatique.

La production et le traitement des déchets entraînent des coûts financiers très lourds, que les collectivités et les citoyens assument via les taxes et les impôts ou encore dans le prix des produits achetés.

A l'issue du Grenelle de l'Environnement, le 20 décembre 2007, plusieurs objectifs ont été fixés comme la réduction de la production d'ordures ménagères de 5 kg par habitant, sur une durée de 5 ans ; une relance forte dans le domaine du recyclage matière et organique (compostage et méthanisation) des déchets ménagers et assimilés, afin de passer de 24 % en 2004 à 45 % en 2015, dont le recyclage en 2012 de 75 % des emballages ménagers (contre 60 % en 2006) et des déchets des entreprises.



Afin de sensibiliser un grand nombre de Français à la nécessité de réduire nos déchets, le ministère du Développement durable et l'ADEME ont institué, en octobre 2006, la Semaine de la Réduction des Déchets. Cette semaine s'inscrit dans la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » menée en partenariat avec France Nature Environnement, la CLCV (association Consommation Logement et Cadre de Vie) et le Réseau des Ressourceries.

Plus de 430 actions sont organisées dans toute la France jusqu'au 30 novembre, actions de proximité destinées au grand public, aux jeunes et aux professionnels qui met en avant quatre volets de prévention.

Les quatre volets de la prévention :

- ▶ **Mieux produire** : c'est d'abord dès la conception que l'on peut réduire les impacts sur l'environnement des produits (types d'emballages choisis, tri, consommations d'énergie et de matières premières, nature des composants utilisés, recyclage et élimination du produit en fin de vie...).
- ▶ **Mieux consommer** : penser à l'environnement en faisant ses achats, c'est le meilleur moyen pour le consommateur de réduire ses déchets.
- ▶ **Prolonger la durée de vie de ses produits** : au lieu de les jeter, nos objets peuvent souvent avoir une deuxième vie (réparation, dons...).
- ▶ **Moins Jeter** : en étant vigilant sur les dates limites de consommation des produits, en finissant bien les tubes avant d'en entamer de nouveaux, en pratiquant le compostage à domicile, nos achats ne doivent pas finir dans une poubelle.

Mieux produire : réduire les déchets à la source

- **Entrepreneurs, pensez « Eco-conception »** : L'éco-conception est une démarche préventive qui consiste à intégrer l'impact sur l'environnement au sein des critères classiques de conception (faisabilité technique, coûts, délais, attentes du marché...) afin de réduire les impacts environnementaux lors de la création ou de l'amélioration d'un produit.

Cette démarche passe par une prise en compte globale de l'environnement (consommations d'énergies et de matières, rejets, émissions et déchets) à chaque étape du cycle de vie du produit : de sa fabrication à sa valorisation en fin de vie, en passant par les étapes de distribution et d'utilisation.

Pour aller plus loin sur l'éco-conception, consulter sur Cdurable.info les articles suivants :

- ▶ [L'éco-conception, quelques initiatives exemplaires chez les entreprises](#)
- ▶ [Produit vert, éco-consommation : mode d'emploi](#)

Dans le cadre de la Stratégie Nationale du Développement Durable, le gouvernement a rappelé sa volonté de donner au développement durable une dimension majeure en l'intégrant non seulement dans les politiques publiques qu'il conduit mais également dans son fonctionnement quotidien grâce à des démarches visant à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. Ainsi, en matière d'achats, l'administration repense donc sa politique pour acheter mieux en intégrant les critères environnementaux lors de la préparation des marchés, en privilégiant les normes ou les labels et en favorisant l'usage des produits les plus respectueux de l'environnement. Le but est d'enclencher une démarche exemplaire pour créer un effet d'entraînement sur le marché. Une plate-forme dédiée à tous les acteurs de l'éco-responsabilité appelée [Administration éco-responsable](#) a été créée pour réunir des informations générales et





pratiques, de l'actualité, des outils, des conseils.

« Objectif déchets - 10 % » : des avancées remarquables

Parce que la réduction et la bonne gestion des déchets constituent une source de productivité pour les entreprises, notamment industrielles, l'ADEME a lancé en 2004 l'opération « Objectif déchets - 10 % ».

Pendant deux ans, 100 entreprises, sélectionnées après appel à candidatures, ont pu bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour apprendre à réduire et mieux gérer leurs déchets tout en maîtrisant leurs coûts.

Les actions de prévention ont notamment porté sur :

-  la sensibilisation et formation du personnel,
-  la réduction des chutes de fabrication,
-  la prise en compte des déchets dans le choix de nouveaux procédés,
-  la réduction des emballages...

En deux ans et à activité constante, 63 % des entreprises ont réduit leur production de déchets et 46 % l'ont réduit de plus de 10 %. Sur la même période, les coûts de gestion externes des déchets des entreprises ont diminué de 10 %.

Cette opération a ainsi démontré que plus une entreprise réduit ses déchets, plus elle fait des économies. En effet, la prévention permet non seulement de réduire les coûts de gestion des déchets mais aussi de diminuer les coûts d'achat des matières et des fournitures.

Parallèlement, 70 % des entreprises ont augmenté le taux de valorisation de leurs déchets. Les plans d'actions des entreprises ont combiné de façon complémentaire prévention et tri des déchets. Ces résultats ont été atteints par des entreprises de taille et d'activités diverses.

Mieux consommer : Choisir ses produits pour réduire ses déchets

▶ **Etre éco-consommateur** : Les modes de consommation que nous avons adoptés depuis plusieurs années ont des impacts négatifs sur l'environnement. Ainsi, les déchets que nous produisons proviennent avant tout de la manière dont nous choisissons les articles que nous consommons et de l'utilisation que nous en faisons.

Si 83 % des Français considèrent qu'à travers leurs actes d'achat ils agissent au service de leurs convictions, seulement 19 % disent faire des achats « responsables » régulièrement. En outre, 10 % des Français affirment déjà boycotter systématiquement les entreprises qui polluent et ne respectent pas les réglementations en matière d'environnement, 47 % se déclarent prêts à le faire. Ainsi, les Français semblent prêts à passer à l'acte et leur demande d'information en la matière est forte.

C'est donc par une réflexion et une prise de conscience sur ses modes de consommation que chacun d'entre nous peut agir pour réduire ses déchets, sans oublier que ces actions quotidiennes sont sources d'économies financières.

Des produits conçus pour respecter l'environnement :

▶ **Acheter les produits éco-conçus** : Le produit éco-conçu est un produit dont l'ensemble des processus de conception tiennent compte de l'impact qu'il aura sur l'environnement, tout au long de son cycle de vie, mais qui offre une qualité et des agréments similaires aux produits équivalents.

▶ **Choisir des produits avec un écolabel** : Qu'il s'agisse de l'écolabel européen ou de l'écolabel français (NF environnement), ces certifications officielles garantissent la qualité des produits et leur moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Pour en savoir plus, consultez les sites de [l'éco label européen](#), de [l'Ecolabel Français](#)

▶ **Bientôt plus d'informations pour mieux acheter** : La loi d'application du Grenelle de l'Environnement prévoit un étiquetage environnemental sur les produits. Pour mieux choisir, le consommateur pourra très prochainement consulter directement sur le produit en linéaire plusieurs informations sur les impacts environnementaux des biens de consommation courante. Certains producteurs ou distributeurs ont déjà débuté le processus.

Prolonger la vie de ses objets



Le chariot économe en déchets et en euros

L'ADEME au travers d'une étude comparative menée en 2007, démontre que faire ses courses en choisissant les produits qui limitent la production de déchets permet de constituer un chariot, dit « mini déchets » générant jusqu'à 33 kg/hab/an de déchets en moins que la situation actuelle de référence (83 kg/hab/an).

Moins coûteux pour les consommateurs, ces « chariots écolo » permettent également d'économiser jusqu'à 50 € par personne et par mois.

- **Pourquoi se résoudre à toujours mettre à la poubelle ?** Jeter un objet devenu inutile parce qu'abîmé, démodé est un réflexe courant mais est-ce le bon ? Vêtements, livres, meubles, appareils électriques, vaisselle ou bibelots finissent souvent à la poubelle. Pourtant il existe des solutions simples pour offrir une seconde vie à ces produits et faire un geste solidaire.

▶ **Réparer, un moyen simple pour alléger nos poubelles et faire des économies :** Pourquoi jeter son sac à main alors qu'il suffit d'aller chez le cordonnier ? Pourquoi ne pas réparer ses appareils électroménagers plutôt que d'en racheter ? En effet, les Français consomment davantage d'appareils électroménagers, hi-fi et informatiques dont la durée de vie ne cesse paradoxalement de diminuer. Les consommateurs privilégient souvent le rachat d'équipements plus récents à la réparation d'anciens appareils, suivant en cela le rythme des innovations.

La réparation permet souvent de faire des économies en comparaison d'un achat neuf, en prolongeant la vie des produits qui peuvent encore être largement utiles, sans oublier qu'elle favorise les emplois de proximité comme les retoucheurs, les cordonniers, les réparateurs de vélo...

▶ **Transformer, donner, réutiliser :** Un objet qui n'a décidément plus sa place chez soi peut bénéficier d'une seconde vie. Contrairement au recyclage, qui consiste à transformer par un processus industriel certains déchets en matières premières pour fabriquer de nouveaux produits, ou à l'incinération, qui transforme les déchets en énergie, la réutilisation prolonge la durée de vie d'un produit tout en évitant la production d'un déchet. Elle peut prendre plusieurs formes : la transformation, le don, la vente, le réemploi...

Moins jeter : Mieux consommer et composter nos déchets

- **Devenir éco-consommateur pour moins jeter** : L'éco-consommation recouvre les comportements d'achat et d'utilisation qui visent à réduire les impacts environnementaux de nos modes de consommation modernes.

Elle passe par le choix de produits plus respectueux de l'environnement et par leur utilisation optimale :

- ▶ en entretenant un appareil, il durera plus longtemps,
- ▶ en surveillant les dates limites de consommation, le gaspillage alimentaire est limité,
- ▶ en utilisant les bonnes doses pour limiter la consommation,
- ▶ en finissant tous les tubes avant d'en entamer de nouveaux.

Cette démarche est essentielle et permet à chacun d'être acteur de sa consommation.

- ▶ [Consulter le dossier éco-consommation de l'ADEME](#)

▶ **Composter les déchets organiques** : D'un aspect comparable à du terreau, le compost provient de la transformation de déchets organiques, par le biais de micro-organismes. Le compost est réalisé à partir de la fraction organique des ordures ménagères et le produit obtenu est similaire à un engrais naturel. Le compostage domestique, très simple à réaliser pour ceux qui possèdent un jardin ou un balcon, représente donc un enjeu important de la réduction des déchets et permet de plus de réaliser des économies.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être valorisés par compostage. Trois catégories existent : **les déchets de cuisine** (épluchures et fanes de fruits et légumes, coquilles pilées d'oeufs ou de moules, marc de café, filtres en papier, sachets de thé, restes de repas, pain, laitage, croûtes de fromage, fruits et légumes abîmés), **les déchets de jardin** (tontes de gazon, feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, mauvaises herbes non montées en graine, branchages et petites tailles de haies, écorces d'arbres, paille et foin) et **les déchets de maison** (essuie-tout, serviettes en papier, cendres de bois, sciure et copeaux de bois non traités, papiers journaux souillés, plantes d'intérieures).

Il suffit alors de mélanger, dans un bac à compost ou en réalisant un tas, ces 3 catégories d'ingrédients de façon égale et de veiller à régulièrement aérer et surveiller ce mélange. Puis, en fonction de l'utilisation que l'on souhaite faire de son compost, il est utilisable entre la troisième semaine et le huitième mois environ.

- ▶ L'ONG Les Amis de la Terre a réalisé un guide pratique sur le traitement biologique des déchets organiques. [Téléchargez-le.](#)

▶ **Trier, un geste toujours essentiel** : Le tri des déchets n'est pas, à proprement parler, un geste de la réduction des déchets, mais il permet, leur recyclage, leur valorisation énergétique ou leur élimination optimale : il est donc indispensable. Les collectes sélectives permettent ainsi d'augmenter la quantité de déchets recyclés et de fournir aux industriels « repreneurs » des matières premières de qualité.

De nombreuses communes ont déjà mis en place ces collectes sélectives, avec succès. Les modalités de mise en oeuvre sont adaptées aux caractéristiques locales (types d'habitats, débouchés...). Les mairies éditent et distribuent des guides du tri pour savoir où et comment jeter ses déchets. Il est facile de se les procurer et donc de respecter les consignes de tri.